

**CONVENTION FINANCIERE RELATIVE A LA PRISE EN CHARGE PAR LA COMMUNE
DU SURCOUT LIE A LA POLLUTION AUX HYDROCARBURES**

ENTRE :

La **COMMUNE DE BONNE**, personne morale de droit public située dans le département Haute-Savoie, dont l'adresse est à BONNE (74380), Mairie 479 Vi de Chenaz, identifiée au SIREN sous le numéro 217400407.

Ci-après désigné par « La Commune » ou « La Commune de BONNE »

D'une part,

ET,

HALPADES SOCIETE ANONYME D'HLM, Société anonyme au capital de 117000,00 €, dont le siège est à ANNECY (74000), 6 avenue de Chambéry, identifiée au SIREN sous le numéro 325720258 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'ANNECY

Ci-après désignée par « Halpades »,

D'autre part.

Il a été convenu ce qui suit :

EXPOSE :

Suivant acte reçu par Maître Frédéric VITTOZ, notaire à REIGNIER-ESERY, le 6 février 2023, HALPADES a acquis de la Commune de BONNE, les parcelles situées à BONNE (74380), cadastrées section B, numéros 231, 236, 237, 238, 239, 240, 241, 242, 246, 247, 248, 249, 250, 3408 et 4623, pour la réalisation de 2 immeubles de 18 logements (1 bâtiment comprenant 10 logements locatifs sociaux et 1 bâtiment de 8 logements locatifs sociaux).

A cet effet, un permis de construire a été délivré à HALPADES par la Commune de BONNE, le 8 mars 2022 sous le numéro PC 074 040 21 H 0023.

Dans le cadre de ses opérations de construction, une pollution aux hydrocarbures a été découverte sur le terrain fin janvier 2025, ce qui a engendré un important surcoût dans le cadre des travaux de construction envisagés par HALPADES.

Suite aux différentes actions de dépollution menées sur le terrain entre février et juin 2025, les résultats du « contrôle final » réalisé par ENVISOL fait état de l'absence de quantification des hydrocarbures en fond de fouille et en limite de site et qu'aucun suivi ou travaux n'est recommandé par le cabinet ENVISOL ainsi qu'il résulte du rapport en date du 6 août 2025 qui a été transmis par HALPADES à la Commune de BONNE.

Concernant, les surcoûts liés à la dépollution du site financés par HALPADES préalablement à la signature de la présente convention, il a été convenu entre les parties que :

- Halpades gardera à sa charge l'ensemble des coûts indirects, induits par la découverte de la pollution, soit ceux notamment liés :

- . A la demande de revalorisation des marchés des entreprises, relative à l'allongement du délai des travaux,
- . Aux loyers perdus sur la période d'allongement du délai des travaux,
- . Aux fonds propres supplémentaire à injecter pour que l'opération soit à l'équilibre,

- La Commune de BONNE prendra à sa charge le surcoût direct lié à la dépollution, représentant la somme de 57.828,40 euros HT suivant devis ci-annexé, afin d'assurer l'équilibre économique de l'opération de l'opération menée par Halpades.

Conformément aux dispositions de l'article L.302-5 et suivants du Code de la construction et de l'habitation, la Commune de BONNE est susceptible d'être assujettie, à compter du franchissement du seuil de 3 500 habitants, au dispositif prévu par la loi relative à la solidarité et au renouvellement urbains (SRU).

Suite à l'accord obtenu de la Direction Départementale des Territoires (DDT), la Commune de BONNE a indiqué à Halpades que le montant de la participation versée à Halpades pourrait être déduit des pénalités SRU dont la Commune sera redevable lors de son intégration au dispositif, à l'occasion du franchissement du seuil des 3 500 habitants. Au regard des prévisions d'évolution démographique, la Commune devrait intégrer le dispositif SRU au plus tard sur la période triennale 2032-2035.

Compte tenu d'une part du montant prévisionnel des pénalités auxquelles la Commune sera assujettie et, d'autre part, du fait que les dépenses déductibles correspondent à celles inscrites au compte administratif de l'année N-2, la Commune de BONNE a proposé un versement de la participation communal réparti sur deux exercices budgétaires, à savoir 2030 et 2031, ce qui a été accepté par HALPADES.

Dès lors, la présente convention a pour objet de déterminer les modalités de versement de la prise en charge par la Commune de BONNE d'une partie des frais de dépollution, soit la somme de 57.828,40 euros HT.

Ceci étant exposé, il est convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 : PRISE EN CHARGE PAR LA COMMUNE DE BONNE D'UNE PARTIE DU SURCOUT LIE A LA POLLUTION

En considération de l'intérêt général que présente le projet, notamment au regard du développement de l'offre de logements sur le territoire communal, la Commune de BONNE s'engage à accorder à HALPADES une participation financière ferme et définitive quant à son principe, destinée à contribuer au coût de dépollution effectivement supportés à ce jour par HALPADES.

ARTICLE 2 : MONTANT DE LA PRISE EN CHARGE PAR LA COMMUNE DE BONNE

La Commune de BONNE prend à sa charge le surcoût direct liés à ladite pollution, représentant la somme de **CINQUANTE SEPT MILLE HUIT CENT VINGT HUIT EUROS ET QUARANTE CENTIMES (57.828,40 euros) HT**, suivant tableau et devis ci-annexés, afin d'assurer l'équilibre économique de l'opération de l'opération menée par Halpades.

ARTICLE 3 : MODALITES DE VERSEMENT

La Commune de BONNE s'engage à solliciter l'envoi de la facture par HALPADES dès lors qu'elle est destinée à intégrer le dispositif SRU.

La Participation communale sera versée selon l'échéancier suivant :

- **Exercice budgétaire 2030** : versement de la somme de **28.914,20 euros HT**, dans les 30 jours suivant la réception par la Commune de la facture adressée par HALPADES
- **Exercice budgétaire 2031** : versement du solde, soit la somme de **28.914,20 euros HT**, dans les 30 jours suivant la réception par la Commune de la facture adressée par HALPADES.

Toute somme non réglée à son échéance exacte portera intérêts au profit d'Halpades.

Le taux de pénalité pour retard est égal au taux de refinancement (REFI) de la BCE. Une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement d'un montant de 40 euros sera en sus facturée.

ARTICLE 4 : ARTICULATION AVEC LE DISPOSITIF SRU

La Commune indique que la participation financière prévue par la présente convention a vocation à être mobilisée, le cas échéant, en tant que dépense déductible des pénalités SRU, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

En cas d'entrée anticipée de la Commune dans le dispositif SRU, les Parties conviennent que la participation communale pourra, le cas échéant, faire l'objet d'une anticipation de versement.

Dans l'hypothèse où l'entrée de la Commune dans le dispositif SRU interviendrait postérieurement à la période triennale 2032-2035, les Parties pourront se rencontrer afin d'examiner le maintien ou l'ajustement de l'échéancier de versement.

Toutefois, les Parties conviennent expressément que la non-déductibilité totale ou partielle de cette dépense, ou une évolution du régime juridique applicable, ne saurait remettre en cause l'obligation de versement de la participation communale, ni en modifier le montant au détriment d'Halpades. Toutefois, dans cette hypothèse, un avenant sera régularisé entre les parties pour préciser les nouvelles modalités de versement par la Commune de cette participation financière.

ARTICLE 5 : DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention entre en vigueur à compter de sa signature par les Parties et prendra fin après le versement complet de la Participation communale.

ARTICLE 6 :

Les litiges concernant l'exécution de la présente convention seront portés devant le Tribunal judiciaire du lieu de situation de l'Immeuble.

Fait en deux exemplaires

A
Le

Pour la Commune de BONNE

Pour HALPADES

Annexes :

- *tableau récapitulatif des coûts directs induits par la pollution aux hydrocarbures*
- *devis des travaux liés aux coûts directs induits par la pollution aux hydrocarbures*

1

Envoyé en préfecture le 09/03/2026

Reçu en préfecture le 09/03/2026

Publié le

ID : 074-217400407-20260302-2026_11-DE

S²LOW

Le 04/02/2025

TELECOPIE

EMETTEUR	DESTINATAIRE
NOM : FOURNIER SANDY	SOCIETE : HALPADES SA D'HLM 1684 AVENUE DU FER CHEVAL
Télécopie :	
Téléphone :	A l'attention du Responsable
Email : sandy.fournier@ortec.fr	Télécopie :

Nombre de pages (y compris celle-ci) :

DEMANDE DE BON DE COMMANDE

Pour faire suite à notre intervention du 31/01/2025, vous trouverez ci-joint copie du bon d'intervention No 4169072 pour un montant de 1.455,40 Euros H.T. afin de vous permettre d'établir le bon de commande correspondant à nous renvoyer au plus tôt par fax ou par mail.

- Intervention du 31/01/2025. Mise en oeuvre d'un combiné hydrocureur. Pompage nettoyage des regards chargé d'hydrocarbures. Evacuation des déchets en centre de traitement. BSD N°12016 / TD N°BSD-20250130-JZCPKN14Q Taux réduit de TVA pour des travaux d'entretien sur les parties communes d'un immeuble collectif, achevé depuis plus de 2 ans, affecté à l'habitation principale dans une proportion de plus de 50%.

- Suivant devis DP/SF 25.01.00034

	Qté	PU	Unité	Montant
- Pompage, nettoyage des hydrocarbures	1,00	760,00	Forfait(s)	760,00
- Décharge, vidage eaux hydrocarbures	1,00	380,00	Forfait(s)	380,00
- Coût de traitement des déchets liquides y compris TGAP	1,66	190,00	Tonne(s)	315,40

Dans cette attente,

Sincères salutations.

ZAC BORDETS II, RUE DES SARCELLES 74130 BONNEVILLE
Téléphone (International 33) Télécopie

Siège social Parc de Pichaury - 550, Rue Pierre Berthier - CS 80348 13799 AIX EN PROVENCE CEDEX 3 France
Téléphone 04.42.12.12.12 (International 33 4.42.12.12.12) Télécopie 04.42.12.13.14 E-mail : mail@ortec.fr
ORTEC ENVIRONNEMENT - SAS au capital de 2 791 935 EUROS
389 675 018 R.C.S AIX EN PROVENCE - No Identification TVA : FR 78389675018

1

Envoyé en préfecture le 09/03/2026

Reçu en préfecture le 09/03/2026

Publié le

ID : 074-217400407-20260302-2026_11-DE

S²LOW



HALPADES

Mme KAISER

6 Avenue de Chambéry
74000 ANNECY
FRANCE

Normandie

56 rue Chasselièvre

76000 ROUEN

R.C.S. VIENNE : 512 308 321

SIRET : 512 308 321 000 29

APE : 7112B

N° de TVA Intracommunautaire : FR36512308321

Devis n° O-SDE-2501-0110-1 Du 31/01/2025

La validité de notre offre est de 2 mois.

Page N°1

Description : Diagnostic de l'état du milieu sol

Site : Bonne

Rédacteur de l'offre : Solène DENEUVE

Département : 74

Superviseur de l'offre : Anne-Catherine DUBOIS

Equipe projet prévisionnelle :

Ingenieur d'étude : Tanguy WALLET, 5 ans d'expérience en sites et sols pollués

Chef de projet : Solène DENEUVE, 14 ans d'expérience en sites et sols pollués

Superviseur : Anne-Catherine DUBOIS, 20 ans d'expérience en sites et sols pollués

Dans le cadre d'un projet immobilier au 1684 Avenue de Fer à Cheval à BONNE (74), HALPADES a lancé les travaux de terrassement.

Le 29 janvier le terrassier a identifié des bidons d'hydrocarbures AVIA enterrés. Certains ont du être percés lors des terrassements. Avec la pluie des derniers jours des eaux avec du produit pur ont été constatées dans la fouille. Elles seront pompées par la société ORTEC.

HALPADES consulte ENVISOL pour un diagnostic pollution sur cette zone afin de connaître l'ampleur des terres souillées et leurs filières d'évacuation. Le dimensionnement des investigations sera adapté aux constats réalisés sur le terrain lors de l'intervention.

Cadre réglementaire et normatif :

La mission correspond à la prestation élémentaire A260 de la norme NFX 31-620-2 de décembre 2021 et sera réalisée conformément à la Méthodologie Nationale relative à la Gestion des Sites et Sols Pollués (textes d'avril 2017).

Données d'entrée :

- Courriel du 30/01/2025 et échange téléphonique du 31/01/2025

A transmettre à ENVISOL : profondeur attendue des terrassements.

Visite de site :

Aucune visite spécifique à l'établissement de la présente offre n'a été réalisée au regard de l'urgence.

Missions proposées :

1 - Reconnaissance de la qualité des sols (A260) :

- Organisation des investigations sur site
- Réalisation de sondages/fouille à la pelle mécanique (pris en charge par HALPADES)

Relevé de la position des investigations et suivi de l'intervention par un ingénieur ENVISOL pour la levée des coupes, la réalisation des mesures sur site et la constitution des échantillons.

A ce stade il est envisagé :

- réalisation d'un sondage en fond de la fouille existante (au niveau de la zone inondée et impactée) jusqu'à 1 m sous le niveau de terrassement attendu
- prélèvement des parois de la fouille existante
- réalisation de sondages en périphérie afin de vérifier l'étendu de la pollution.

2 - Echantillonnage des sols par couche lithologique avec description de la lithologie rencontrée et en fonction des

CONSEIL ET INGENIERIE - GESTION DE SITES ET SOLS POLLUES

(Siège social) 2 rue Hector Berlioz 38012 LA TOUR DU PIN - 04 74 53 57 15
environnement@envisol.fr envisol.fr SIRET 512 308 321 000 29



HALPADES**Devis n° O-SDE-2501-0110-1****Page N°2**

observations de terrain. Des mesures en temps réel des hydrocarbures pour ENVISOL pourront être réalisées à l'aide d'un Remscan appartenant à notre société. Le Remscan est un spectromètre infrarouge portable permettant l'analyse des HCT totaux (C10-C36) en mg/kg en temps réel sur site. La mesure au Remscan pourra donc être réalisée sur l'ensemble des échantillons suspects sur le chantier. Une première interprétation « screening » en temps réel pourra être réalisée sur site discriminant ainsi les échantillons pollués et non pollués. Cette technique permettra d'aiguiller les échantillons à analyses et éventuellement optimiser le nombre d'analyse.

3 - Analyses au laboratoire : Packs ISDI, 12 métaux, COHV en délais 72h. Il est prévu à ce stade au maximum 15 analyses. La facturation sera réalisée au réel.

4 - Traitement des données et rédaction du rapport

Livrable :

Le rapport présentera l'ensemble des données recueillies en indiquant leur source et en établissant une analyse et synthèse. Les recommandations concernant les suites à donner viendront clore ce document.

Il comprendra les figures et cartes nécessaires à la bonne compréhension du document, ainsi qu'un résumé non technique et une analyse des incertitudes.

Données d'entrée à transmettre à ENVISOL au démarrage de la mission :

Sans objet.

Amiante dans les enrobés et les dalles béton :

Sans objet

Equipe projet :

Pour la présente mission, l'équipe du projet sera composée de 3 intervenants, dont un/une chargé(e) de projets. Le/la chargé(e) de projet sera à votre disposition pour l'ensemble de la mission, et vous répondra dans les plus brefs délais lorsque vous le solliciterez (téléphone, mail, courrier, réunion).

En cas d'absence de votre interlocuteur principal, vous serez informé en amont et dans les plus brefs délais de son remplacement temporaire par son suppléant.

Le personnel d'ENVISOL est formé et habilité dans plusieurs domaines propres à la sécurité des interventions en Sites et Sols Pollués (SST, N1 et N2, amiante SS4...).

Les CV de chacun des membres de l'équipe projet, les habilitations et les formations sont téléchargeables sur le lien en figurant sur la dernière page.

Moyens matériels :

ENVISOL dispose de moyens internes pour mener à bien les études relatives à la gestion des sites et sols pollués. Cette liste est téléchargeable sur le lien en figurant sur la dernière page

EPI :

Casque, protections auditives, gilet haute visibilité, chaussures de sécurité, gants de manutention et de prélèvement.

Sous-traitance :

Laboratoire : AGROLAB, accrédité COFRAC

Terrassement : pris en charge par HALPADES - Société GROUPI

Références, assurances et pièces administratives :

ENVISOL dispose des assurances spécifiques suivantes, souscrites auprès d'AXA : RC Activités de services (contrat n°11005054404) et RC Atteinte à l'environnement (contrat n°11028216704).

Les références et pièces administratives sont téléchargeables sur le lien en figurant sur la dernière page.

Délais :

S0 : réception de la commande

S1 : intervention sur site le jeudi 6 février 2025

S2 : analyses en laboratoire en 72h et envoi d'un mail présentant les filières d'évacuation dès réception des résultats

S4 : rédaction et remise du rapport de synthèse

Le devis est établi pour le planning prévisionnel présenté ci-dessus, sur la base des données d'entrée disponibles à la rédaction de l'offre. En cas de demande de délais de réalisation plus courts, ENVISOL en étudiera la possibilité et l'offre pourra être révisée le cas échéant.



HALPADES

Devis n° O-SDE-2501-0110-1

Page N°3

Annulation ou report de la mission :

Toute annulation de chantier de la part du client, moins de 5 jours ouvrés avant la date prévue d'intervention sur site, pourra donner lieu à une facturation supplémentaire d'un montant maximum de 50 % du coût des investigations sur site.

01 Mission DIAG

Désignation	Unité	Quantité	Prix U/H.T	Total HT
-------------	-------	----------	------------	----------

01.01 Organisation et suivi des investigations

Désignation	Unité	Quantité	Prix U/H.T	Total HT
Pilotage du projet, échanges avec le client, CR par email, urgence de l'intervention.	F	1,00	500,00	500,00
Organisation de l'intervention sur site, rédaction du plan de prévention	F	1,00	380,00	380,00
Supervision des investigations par un ingénieur ENVISOL : levée des coupes, échantillonnage des sols, relevé des coordonnées des points de sondages ou de leur position au décamètre (en intérieur notamment), établissement des coupes de terrain. Rédaction du CR d'intervention par mail.	J	1,00	780,00	780,00
Mesures REMSCAN sur le site	F	1,00	180,00	180,00
Frais de déplacement	F	1,00	150,00	150,00

Total 01.01

1 990,00 €

02 Analyses au laboratoire

Désignation	Unité	Quantité	Prix U/H.T	Total HT
Frais de logistique	F	1,00	75,00	75,00
ISDI sur brut+12 ML+COHV sur brut - délais standard 5 jours	U	15,00	107,00	1 605,00
Plus value délais 72h	u	15,00	50,00	750,00

Total 02

2 430,00 €

03 Rapport de synthèse - livrable

Désignation	Unité	Quantité	Prix U/H.T	Total HT
Description des investigations réalisées, intégration des fiches de prélèvements	F	1,00	450,00	450,00
Interprétation des résultats pour le milieu sol	F	1,00	450,00	450,00
	F	1,00	350,00	350,00
Gestion des terres excavées : évaluation des modalités de gestion des terres excavées :				
* réutilisation sur et hors site				
* Gestion en filières et estimations des surcoûts				
Réunion de restitution pour mémoire en visio, incluant la réalisation d'un support de présentation	U		350,00	



HALPADES

Devis n° O-SDE-2501-0110-1

Page N°4

Désignation	Unité	Quantité	Prix U/H.T	Total HT
Réunion de restitution pour mémoire, incluant les frais de déplacement et la réalisation du support de présentation	U		590,00	
			Total 03	1 250,00 €

04 Prix pour mémoire - Annulation de chantier/Aléas

Désignation	Unité	Quantité	Prix U/H.T	Total HT
Surcoût en cas d'annulation du chantier moins de 5j ouvrés avant la date convenue de début de chantier - 15% du montant du suivi des investigations	F		117,00	
Surcoût en cas d'annulation du chantier moins de 72h avant la date convenue de début de chantier - 25% du montant du suivi des investigations	F		195,00	
Surcoût en cas d'annulation du chantier moins de 24h avant la date convenue de début de chantier - 50% du montant du suivi des investigations	F		390,00	
Immobilisation de l'atelier de forage	h		290,00	
Immobilisation du personnel ENVISOL sur site, par personne	h		150,00	

F : Forfait - ml : mètre linéaire - U : Unité - J : Jour - PM : Pour mémoire

%	Montant H.T	Description	Mode	Conditions
100,00	5 670,00	Solde de la mission	Virement	A

BPA CENTR ALP	
SWIFT	IBAN
CCBPFRPPGRE	FR76 1680 7001 6432 2853 4021 503

Totaux :	
Hors Option(s) :	5 670,00 €
Option(s) :	0,00 €
Toute(s) Option(s)	5 670,00 €

Total proposition hors option(s) :	
HT :	5 670,00 €
TVA : 20,00%	1 134,00 €
TTC :	6 804,00 €

ADRESSE DE FACTURATION	N° COMMANDE CLIENT (Obligatoire)
Nom Société :	Bon de commande fourni : Oui / Non
Adresse :	Numéro de commande :
Code Postal :	
Ville :	

Merci de bien vouloir nous retourner un exemplaire du présent document après l'avoir daté et signé

Faire précéder de la mention manuscrite "Bon pour Accord"

Nom du signataire: KAISER

Fait à: Annecy

le:

31/01/25



Les documents réglementaires et normatifs, les moyens techniques et humains (CV et formations de l'équipe projet, les références, etc), les conditions générales de vente et tous les documents administratifs d'Envisol (assurances, KBIS, etc.) sont disponibles en téléchargement sur le lien suivant :

<https://envisol38.sharepoint.com/:f/s/Extranet/>

(Mot de passe : r5TW2e7J\$@@x)

CONSEIL ET INGENIERIE - GESTION DE SITES ET SOLS POLLUES

(Siège social) 2 rue Hector Gehrig 38150 LA TOUR DU PIN - 04 74 83 87 16
 administratif@envisol.fr envisol.fr SIRET 512 308 321 0002



①

GROPPI SAS

Espace Léman 1
310 Route du Crêt Gojon
74200 MARGENCEL
04.50.70.34.23 - accueil@gropi.fr
SAS au capital de 350 000 €
Siret : 329 362 537 00030 - NAF : 4312 A
RCS THONON B 329 362 537
TVA Intracom : FR33 329 362 537

Envoyé en préfecture le 09/03/2026

Reçu en préfecture le 09/03/2026

Publié le

ID : 074-217400407-20260302-2026_11-DE

GROP**S²LO****DEVIS****HALPADES**

6, avenue de Chambéry
BP2271
74011 ANNECY CEDEX

N° de devis	Version	Page	Date	Code client
D2511-0015	1	1/1	07/02/2025	G15651

Page 1/1

(G24014) sondages

Code	Désignation	Unité	Quantité	PU HT	Total HT
	Chantier : Sous-Malan BONNE				
	Sondages pour sols pollués comprenant :				
	- Transfert A/R	U	2,000	100,00	200,00
	- Pelle 8 tonnes avec chauffeur	H	4,000	80,00	320,00

Mode de règlement : A votre convenance
Délai de règlement : 45 jours

Total HT (€) : 520,00
TVA (20,00 %) : 104,00
Total TTC (€) : 624,00

A : Margencel
Le : 07/02/2025
Signature :

L'ENTREPRISE

SAS au capital de 350 000 euros
310 Route du Crêt Gojon - 74200 MARGENCEL
04 50 70 34 23 - accueil@gropi.fr
RCS Thonon B 329 362 537

LE CLIENT

A :
Le :
Signature :
(avec mention "Bon pour accord")

Aucun escompte accordé pour paiement anticipé.

TVA acquittée sur les encaissements. Facture à régler dans les délais fixés par l'article L 326 du code de commerce.

En cas de non paiement à l'échéance, il sera appliqué des pénalités de retard calculées à un taux égal à trois fois le taux d'intérêt légal en vigueur
En cas de retard de paiement, indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 50€ (Décret n°2012-1115 du 02/10/2012)

Le règlement par virement de cette facture doit être adressé à :

CAISSE D'ÉPARGNE 74600 SEYNOD - IBAN : FR76 1382 5002 0008 7768 8980 027 - BIC : CEPARPP382

2

DATE ETABLISSEMENT DE LA FTM 14/04/2025

N° POT : 1040
PROGRAMME : BONNE
ADRESSE : SOUS MALAN

FICHE TRAVAUX MODIFICATIFS N° 03

Objet (descriptif travaux) A compléter sur 1 ligne N° marché IKOS 15133				
Démolition fondation				
LOT	ENTREPRISES CONCERNEES	N° DEVIS	Qte	Prix Unitaire
42A	GROUPI	08/04/2025	1,00	2 370,00
			42,00	65,00
			6,00	900,00
			100,00	8,00
			25,00	70,00
			25,00	85,00
			55,00	61,00
			4,00	1 050,00
			1,00	890,00
			2,00	975,00
			10,00	977,00
			270,00	57,00
			1,00	2 600,00
			270,00	8,00
			6,00	62,50
			Total des plus et moins valeurs HT	
			55 865,00	
			19,60%	
			Variation en % du cumul des modif. du lot /marché initial	
			0,83%	
			0,96%	
			1,89%	
			0,28%	
			0,61%	
			0,75%	
			1,18%	
			1,47%	
			0,31%	
			0,58%	
			3,43%	
			5,40%	
			0,91%	
			0,76%	
			0,13%	

Avant de l'ouvrage

(personnage à remplir impérativement par le Maître d'Ouvrage)

Advis favorable

X

Advis défavorable

Advis suspendu

Contrôle des quantités

X

Contrôle des prix unitaires

X

Incidence sur les délais (à préciser impérativement) :

2 mois

Répartition par tranche

Acc A

Loc A

B

C

Le Maître d'Ouvrage (cachet & signature)

14/04/2025

Avant de l'ouvrage

(personnage à remplir impérativement par le Maître d'Ouvrage)

Travaux acceptés

Travaux refusés

en attente

Répartition par tranche

Acc A

Loc A

B

C

Répartition proposée par MOE validée

Répartition modifiée comme suit

Le Maître d'Ouvrage (cachet & signature)

Le Responsable Projets

RESPONSABILITE

Montant HT

Maître d'ouvrage

Maître d'œuvre

Contrôle technique

Entreprises

X

Aléas - travaux imprévisibles

Demande client (TMA)

Commentaires :



Signé par :
Audrey KALLER
56C79C365EEF4D6...

Signé par :
David McGEVAND
1A80C542DEE84B9...

Envoyé en préfecture le 09/03/2026

Reçu en préfecture le 09/03/2026

Publié le

ID : 074-217400407-20260302-2026_11-DE



GROPPI SAS

2

Espace Léman 1
310 Route du Crêt Gojon
74200 MARGENCEL
04.50.70.34.23 - accueil@gropi.fr
SAS au capital de 350 000 €
Siret : 329 362 537 00030 - NAF : 4312 A
RCS THONON B 329 362 537
TVA Intracom : FR33 329 362 537

Envoyé en préfecture le 09/03/2026
Reçu en préfecture le 09/03/2026
Publié le
ID : 074-217400407-20260302-2026_11-DE



DEVIS

HALPADES - SOUS-MALAN
6 avenue de Chambéry
BP 2271
74011 ANNECY CEDEX

N° de devis	Version	Page	Date	Code client
D2512-0001	1	1/2	03/03/2025	G21363

Page 1/2

G24014-Terre Polluées

Code	Désignation	Unité	Quantité	PU HT	Total HT
	Chantier : Sous-Malan à BONNE				
	Chargement et évacuation des terres polluées, comprenant :				
	Préparation de chantier, établissement des certificats d'acceptation préalable, analyse de risque, DOE simplifié,	Ft	1,000	890,00	890,00
	Le technicien environnement pour la supervision du tri/terrassement, mise en stock, rechargement et établissement des BSD,	J	2,000	975,00	1 950,00
	Chargement, transport des terres polluées en semie-bennes	la semi	10,000	977,00	9 770,00
	Traitement des terres polluées en "biocentre" sous réserve du respect des seuils d'acceptation HCT C10-C40 <7500 mg/kg MS - Paramètres sur éluats <ISDI - Siccité > 70% sondage FF	T	270,000	57,00	15 390,00
	Création d'une piste pour accès et chargement des matières (envi. 40ml x 6ml x0,30) y compris géotextile	Ft	1,000	2 600,00	2 600,00
	Mise en stock des matières polluées	T	270,000	8,00	2 160,00
	L'analyse en laboratoire agréée des bords de fouille (4 unités) et fond de fouille (2 unités) pour le paramètre HC C10-C40 délai urgent. Délai de 48h00 à réception, des échantillons en laboratoire	U	6,000	62,50	375,00

Aucun escompte accordé pour paiement anticipé.

TVA acquittée sur les encaissements. Facture à régler dans les délais fixés par l'article L 326 du code de commerce.

En cas de non paiement à l'échéance, il sera appliqué des pénalités de retard calculées à un taux égal à trois fois le taux d'intérêt légal en vigueur
En cas de retard de paiement, indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 50€ (Décret n°2012-1115 du 02/10/2012)

Le règlement par virement de cette facture doit être adressé à :

CAISSE D'ÉPARGNE 74600 SEYNOD - IBAN : FR76 1382 5002 0008 7768 8980 027 - BIC : CEPAFRPP382

GROPPI SAS

Espace Léman 1

310 Route du Crêt Gojon

74200 MARGENCEL

04.50.70.34.23 - accueil@groppi.fr

SAS au capital de 350 000 €

Siret : 329 362 537 00030 - NAF : 4312 A

RCS THONON B 329 362 537

TVA Intracom : FR33 329 362 537

GROPPI**S²LO****DEVIS****HALPADES - SOUS-MALAN**

6 avenue de Chambéry

BP 2271

74100 ANNECY CEDEX

Signé par :

Audrey KALSER

56C79C365EEF4D6...

Signé par :

David MEGEY

1A80C542DEE64B9...

N° de devis	Version	Page	Date	Code client
D2512-0001	1	2/2	03/03/2025	G21363

Page 2/2

G24014-Terre Poluées

Code	Désignation	Unité	Quantité	PU HT	Total HT

NOTA BENE*Les quantités sont données à titre indicatif et seront ajustées en fin de prestation*

Mode de règlement : A votre convenance
Délai de règlement : 30 jours

Total HT (€) : 33 135,00
TVA (20,00 %) : 6 627,00
Total TTC (€) : 39 762,00

A : Margencel
Le : 03/03/2025
Signature :

L'ENTREPRISE

SAS au capital de 350 000 euros
310 Route du Crêt Gojon - 74200 MARGENCEL
04.50.70.34.23 - accueil@groppi.fr
RCS THONON B 329 362 537

LE CLIENT

A :
Le :
Signature :
(avec mention "Bon pour accord")

Aucun escompte accordé pour paiement anticipé.

TVA acquittée sur les encaissements. Facture à régler dans les délais fixés par l'article L 326 du code de commerce.

En cas de non paiement à l'échéance, il sera appliqué des pénalités de retard calculées à un taux égal à trois fois le taux d'intérêt légal en vigueur

En cas de retard de paiement, indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 50€ (Décret n°2012-1115 du 02/10/2012)

Le règlement par virement de cette facture doit être adressé à :

CAISSE D'ÉPARGNE 74600 SEYNOD - IBAN : FR76 1382 5002 0008 7768 8980 027 - BIC : CEPAPRPP382

3

Envoyé en préfecture le 09/03/2026

Reçu en préfecture le 09/03/2026

Publié le

ID : 074-217400407-20260302-2026_11-DE

S²LOW



HALPADES

Mme KAISER

6 Avenue de Chambéry
74000 ANNECY
FRANCE

Rhône Alpes

2 rue Hector Berlioz

38110 LA TOUR DU PIN

R.C.S. VIENNE : 512 308 321

SIRET : 512 308 321 000 52

APE : 7112B

N° de TVA Intracommunautaire : FR36512308321

Devis n° O-SDE-2506-0560-1 Du 04/06/2025

La validité de notre offre est de 2 mois.

Page N°1

Description : Diagnostic de l'état du milieu sol

Site : Bonne

Rédacteur de l'offre : Solène DENEUVE

Département : 74

Superviseur de l'offre : Anne-Catherine DUBOIS

Equipe projet prévisionnelle :

Ingenieur d'étude : Emilie GARRIGUE, 8 ans d'expérience en sites et sols pollués

Chef de projet : Solène DENEUVE, 15 ans d'expérience en sites et sols pollués

Superviseur : Anne-Catherine DUBOIS, 20 ans d'expérience en sites et sols pollués

Dans le cadre d'un projet immobilier au 1684 Avenue de Fer à Cheval à BONNE (74), HALPADES a lancé les travaux de terrassement.

En janvier 2025 des bidons d'hydrocarbures AVIA enterrés ont été découverts et un impact dans les sols en hydrocarbures identifié. SARPI Remédiation a réalisé une évacuation hors site de matériaux impactés et indique la présence d'un impact résiduel en fond de fouille à 4 200 mg/kg en HC.

HALPADES consulte ENVISOL pour réaliser des prélèvements complémentaires dans les sols au niveau de la zone impactée.

De plus la nappe d'eau souterraine est proche du fond de fouille. Afin de vérifier une éventuelle migration dans la nappe, ENVISOL prélèvera un échantillon d'eau au niveau d'un point bas de la fouille dans un premier temps

Cadre réglementaire et normatif :

La mission correspond à la prestation élémentaire A200 de la norme NFX 31-620-2 de décembre 2021 et sera réalisée conformément à la Méthodologie Nationale relative à la Gestion des Sites et Sols Pollués (textes d'avril 2017).

Données d'entrée :

- Echanges téléphoniques du 2 et 3/06/2025

Visite de site :

Aucune visite spécifique à l'établissement de la présente offre n'a été réalisée au regard de l'urgence.

Missions proposées :

1 - Reconnaissance de la qualité des sols (A200) :

- Organisation des investigations sur site

- Prélèvements de sols au niveau de la zone identifiée comme impactée aux hydrocarbures, en surface et en profondeur afin d'évaluer la migration. Réalisation de sondages/fouille à la pelle mécanique (pris en charge par HALPADES)

- Prélèvements des eaux en aval au niveau d'une résurgence de la nappe d'eau souterraine

2 - Analyses au laboratoire : HC C10-C40 en délais 24h à réception au laboratoire.

3 - Traitement des données et rédaction d'une note

Livrable :

Le rapport présentera l'ensemble des données recueillies en indiquant leur source et en établissant une analyse et

CONSEIL ET INGENIERIE - GESTION DE SITES ET SOLS POLLUES

Adresse : 2 rue Hector Berlioz - B.P. 38110 - 38110 LA TOUR DU PIN - 04 78 32 55 62

Site : www.envisol.fr - Email : info@envisol.fr - SIRET : 512 308 321 000 52



AK

HALPADES**Devis n° O-SDE-2506-0**

synthèse. Les recommandations concernant les suites à donner viendront clore ce document.

Il comprendra les figures et cartes nécessaires à la bonne compréhension du document, ainsi qu'un résumé non technique et une analyse des incertitudes.

Données d'entrée à transmettre à ENVISOL au démarrage de la mission :

Sans objet.

Amiante dans les enrobés et les dalles béton :

Sans objet

Equipe projet :

Pour la présente mission, l'équipe du projet sera composée de 3 intervenants, dont un/une chargé(e) de projets. Le/la chargé(e) de projet sera à votre disposition pour l'ensemble de la mission, et vous répondra dans les plus brefs délais lorsque vous le solliciterez (téléphone, mail, courrier, réunion).

En cas d'absence de votre interlocuteur principal, vous serez informé en amont et dans les plus brefs délais de son remplacement temporaire par son suppléant.

Le personnel d'ENVISOL est formé et habilité dans plusieurs domaines propres à la sécurité des interventions en Sites et Sols Pollués (SST, N1 et N2, amiante SS4...).

Les CV de chacun des membres de l'équipe projet, les habilitations et les formations sont téléchargeables sur le lien en figurant sur la dernière page.

Moyens matériels :

ENVISOL dispose de moyens internes pour mener à bien les études relatives à la gestion des sites et sols pollués. Cette liste est téléchargeable sur le lien en figurant sur la dernière page

EPI :

Casque, protections auditives, gilet haute visibilité, chaussures de sécurité, gants de manutention et de prélèvement.

Sous-traitance :

Laboratoire : AGROLAB, accrédité COFRAC

Terrassement : pris en charge par HALPADES - Société GROPPi

Références, assurances et pièces administratives :

ENVISOL dispose des assurances spécifiques suivantes, souscrites auprès d'AXA : **RC Activités de services** (contrat n°11005054404) et **RC Atteinte à l'environnement** (contrat n°11028216704).

Les références et pièces administratives sont téléchargeables sur le lien en figurant sur la dernière page.

Délais :

Intervention sur site le 4 ou 5 juin 2025

Analyses en laboratoire en 21h et envoi d'un mail présentant les résultats

Le devis est établi pour le planning prévisionnel présenté ci-dessus, sur la base des données d'entrée disponibles à la rédaction de l'offre. En cas de demande de délais de réalisation plus courts, ENVISOL en étudiera la possibilité et l'offre pourra être révisée le cas échéant.

Annulation ou report de la mission :

Toute annulation de chantier de la part du client, moins de 5 jours ouvrés avant la date prévue d'intervention sur site, pourra donner lieu à une facturation supplémentaire d'un montant maximum de 50 % du coût des investigations sur site.



AK

K

HALPADES

Devis n° O-S

01

Mission DIAG

Désignation	Unité	Quantité	Prix U/H.T	Total HT
-------------	-------	----------	------------	----------

01.01

Organisation et suivi des investigations

Désignation	Unité	Quantité	Prix U/H.T	Total HT
Pilotage du projet, échanges avec le client, CR par email, urgence de l'intervention.	F	1,00	500,00	500,00
Supervision des investigations par un ingénieur ENVISOL : levée des coupes, échantillonnage des sols, relevé des coordonnées des points de sondages ou de leur position au décimètre (en intérieur notamment), établissement des coupes de terrain. Rédaction du CR d'intervention par mail.	J	0,50	780,00	390,00

Total 01.01

890,00 €

02

Analyses au laboratoire

Désignation	Unité	Quantité	Prix U/H.T	Total HT
Frais de logistique	F	1,00	75,00	75,00
HC C10-C40 - délais d'urgence 24 h	U	3,00	40,00	120,00

Total 02

195,00 €

03

Rapport de synthèse - livrable

Désignation	Unité	Quantité	Prix U/H.T	Total HT
Note de synthèse	F	1,00	450,00	450,00

Total 03

450,00 €



Envoyé en préfecture le 09/03/2026

Reçu en préfecture le 09/03/2026

Publié le

S²LOW

HALPADES

Devis n° O-S-11-DE14 ID : 074-217400407-20260302-2026-11-DE14

F : Forfait - ml : mètre linéaire - U : Unité - J : Jour - PM : Pour mémoire

%	Montant H.T	Description	Mode	Conditions
100,00	1 535,00	Solde de la mission	Virement	A

BPA CENTR ALP	
SWIFT	IBAN
CCBPFRPPGRE	FR76 1680 7001 6432 2853 4021 503

Totaux :	
Hors Option(s) :	1 535,00 €
Option(s) :	0,00 €
Toute(s) Option(s)	1 535,00 €

Total proposition hors option(s) :	
HT :	1 535,00 €
TVA : 20,00%	307,00 €
TTC :	1 842,00 €

ADRESSE DE FACTURATION	N° COMMANDE CLIENT (Obligatoire)
Nom Société :	Bon de commande fourni : ☒ Oui / ☐ Non
Adresse :	Numéro de commande : <i>Avenir</i>
Code Postal :	
Ville :	

Merci de bien vouloir nous retourner un exemplaire du présent document après l'avoir daté et signé
Faire précéder de la mention manuscrite "Bon pour Accord"

Nom du signataire:

Fait à: *ANNECY*

le: *06/06/25* CACHET SOCIETE

KAISER Andrew
KAISER



Les documents réglementaires et normatifs, les moyens techniques et humains (CV et formations de l'équipe projet, les références, etc), les conditions générales de vente et tous les documents administratifs d'Envisol (assurances, KBIS, etc.) sont disponibles en téléchargement sur le lien suivant :

<https://envisol38.sharepoint.com/:f:/s/Extranet/>

(Mot de passe : r5TW2e7J\$@@@x)



CONSEIL ET INGENIERIE - GESTION DE SITES ET SOLS POLLUES

Siège social : 2 rue recte 10000 PARIS FRANCE Tél : 01 74 62 10 10
Email : info@envisol.fr - Site : envisol.fr



Envoyé en préfecture le 09/03/2026

Reçu en préfecture le 09/03/2026

Publié le

ID : 074-217400407-20260302-2026_11-DE



HALPADES

Mme KAISER

**6 Avenue de Chambéry
74000 ANNECY
FRANCE**

Rhône Alpes

2 rue Hector Berlioz

38110 LA TOUR DU PIN

R.C.S. VIENNE : 512 308 321

SIRET : 512 308 321 000 52

APE : 7112B

N° de TVA Intracommunautaire : FR36512308321

Devis n° O-SDE-2508-0819-1 Du 06/08/2025

La validité de notre offre est de 2 mois.

Page N°1

Description : Comblement piézomètres

Site : Bonne

Rédacteur de l'offre : Solène DENEUVE

Département : 74

Superviseur de l'offre : Anne-Catherine DUBOIS

Equipe projet prévisionnelle :

Ingénieur d'étude : ,

Chef de projet : Solène DENEUVE, 15 ans d'expérience en sites et sols pollués

Superviseur : Anne-Catherine DUBOIS, 20 ans d'expérience en sites et sols pollués

Suite aux précédentes investigations, HALPADES consulte ENVISOL pour le **comblement des piézomètres** selon les normes en vigueur.

Visite de site :

Aucune visite spécifique à l'établissement de la présente offre n'a été réalisée au regard en raison de notre passage récent sur le site (juillet 2025).

Missions :

Comblement des 3 piézomètres à 7 m de profondeur et 1 piézomètre à 3 m de profondeur.

Sous-traitance :

Sans objet

EPI :

Casque, gilet haute visibilité, chaussures de sécurité, gants de manutention et de prélèvement.

Données d'entrée à transmettre à ENVISOL au démarrage de la mission :

Avant début de la mission, il sera nécessaire d'assurer le débroussaillage de la zone (le puits était inaccessible lors de notre dernier passage).

Références, assurances et pièces administratives :

ENVISOL dispose des assurances spécifiques suivantes, souscrites auprès d'AXA : **RC Activités de services** (contrat n°11005054404) et **RC Atteinte à l'environnement** (contrat n°11028216704).

Les références et pièces administratives sont téléchargeables sur le lien en figurant sur la dernière page.

Délais :

S0 : réception de la commande

S2 : Intervention sur site

S3 : Note de synthèse

Le devis est établi pour le planning prévisionnel présenté ci-dessus, sur la base des données d'entrée disponibles à la rédaction de l'offre. En cas de demande de délais de réalisation plus courts, ENVISOL en étudiera la possibilité et l'offre pourra être révisée le cas échéant

CONSEIL ET INGENIERIE - GESTION DE SITES ET SOLS POLLUES

(Siège social) 2 rue Hector Berlioz 38110 LA TOUR DU PIN - 04 79 83 62 16
admin@envisol.fr envisol.fr SIRET 512 308 321 00052





GROPPi SAS

Espace Léman 1
310 Route du Crêt Gojon
74200 MARGENCEL
04.50.70.34.23 - accueil@groppi.fr
SAS au capital de 350 000 €
Siret : 329 362 537 00030 - NAF : 4312 A
RCS THONON B 329 362 537
TVA Intracom : FR33 329 362 537



Envoyé en préfecture le 09/03/2026
Reçu en préfecture le 09/03/2026
Publié le
ID : 074-217400407-20260302-2026_11-DE

DEVIS

HALPADES - SOUS-MALAN
6 avenue de Chambéry
BP 2271
74011 ANNECY CEDEX

N° de devis	Version	Page	Date	Code client
D2604-0017	1	1/1	11/07/2025	G21363

Page 1/1

(G24014) location camion grue

Code	Désignation	Unité	Quantité	PU HT	Total HT
	Chantier : sous-malan à BONNE				
	Location d'un camion grue 30T avec chauffeur (4h)	U	1,000	600,00	600,00
	Déplacement zone Haute-Savoie	U	1,000	80,00	80,00
	Frais techniques et assurance - inclus				
	Durée maximale : 4H consécutives				
	Heure supplémentaire :	H		150,00	



6 AVENUE DE CHAMBERY
CS 72271
74011 ANNECY CEDEX
SA D'ILM AU CAPITAL
DE 117 000 €.
SIRET 329 720 258 00020
NAF 4312A
N° URSSAF 740 136 202 081

Mode de règlement : A votre convenance
Délai de règlement : 30 jours

Total HT (€) : 680,00
TVA (20,00 %) : 136,00
Total TTC (€) : 816,00

L'ENTREPRISE

A : Margencel
Le : 11/07/2025
Signature :

LE CLIENT

A : ANNECY
Le : 11/07/2025
Signature :
(avec mention "Bon pour accord")

" Bon pour accord "

Aucun escompte accordé pour paiement anticipé.

TVA acquittée sur les encaissements. Facture à régler dans les délais fixés par l'article L 326 du code de commerce.
En cas de non paiement à l'échéance, il sera appliqué des pénalités de retard calculées à un taux égal à trois fois le taux d'intérêt légal en vigueur
En cas de retard de paiement, indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 50€ (Décret n°2012-1115 du 02/10/2012)

Le règlement par virement de cette facture doit être adressé à :

CAISSE D'ÉPARGNE 74600 SEYNOD - IBAN : FR76 1362 5002 0008 7768 8980 027 - BIC : CEPAPRPP382

HALPADES

Mme KAISER

6 Avenue de Chambéry
74000 ANNECY
FRANCE

Rhône Alpes

2 rue Hector Berlioz

38110 LA TOUR DU PIN

R.C.S. VIENNE : 512 308 321

SIRET : 512 308 321 000 52

APE : 7112B

N° de TVA Intracommunautaire : FR36512308321

Devis n° O-SDE-2507-0721-1 Du 09/07/2025

La validité de notre offre est de 2 mois.

Page N°1

Description : Diagnostic de l'état du milieu eaux souterraines

Site : Bonne

Rédacteur de l'offre : Solène DENEUVE

Département : 74

Superviseur de l'offre : Anne-Catherine DUBOIS

Equipe projet prévisionnelle :

Ingenieur d'étude : Emilie GARRIGUE, 8 ans d'expérience en sites et sols pollués

Chef de projet : Solène DENEUVE, 15 ans d'expérience en sites et sols pollués

Superviseur : Anne-Catherine DUBOIS, 20 ans d'expérience en sites et sols pollués

Dans le cadre d'un projet immobilier au 1684 Avenue de Fer à Cheval à BONNE (74), HALPADES a lancé les travaux de terrassement.

En janvier 2025 des bidons d'hydrocarbures AVIA enterrés ont été découverts et un impact dans les sols en hydrocarbures identifié. SARPI Remédiation a réalisé une évacuation hors site de matériaux impactés. Toutefois une analyse des eaux de fond de fouille a mis en évidence des teneurs en hydrocarbures C10-C40 de 25 600 mg/kg.

ENVISOL recommande :

- la mise en place d'ouvrages de surveillance en limite sud du site (aval théorique du site) afin de vérifier l'absence de migration de la pollution à l'extérieur du site d'étude.
- la mise en place d'un ouvrage de surveillance au niveau de la zone source de pollution (en fond de fouille) afin de vérifier l'évolution des teneurs. Afin de limiter les opérations, ce puits sera d'un diamètre plus important en cas de nécessité de pomper les eaux souterraines en vue d'un traitement ultérieur.

Des prélèvements et analyses de sols complémentaires pourraient être réalisés si pertinent.

Cadre réglementaire et normatif :

La mission correspond à la prestation globale SUIVI et aux prestations élémentaires A210 et A270 de la norme NFX 31-620-2 de décembre 2021 et sera réalisée conformément à la Méthodologie Nationale relative à la Gestion des Sites et Sols Pollués (textes d'avril 2017).

Données d'entrée :

- Echanges téléphoniques du 2 et 3/06/2025
- Visite du 26/06/2025
- Note de l'état des sols et eaux souterraines du 01/07/2025 (rapport n°A2506-402_note_SDE_1a)

Visite de site :

Visite du 26/06/2025

Missions proposées :

1 - Reconnaissance de la qualité des eaux souterraines (A210) :

- Organisation des investigations sur site
- Pose de 3 piézomètres en partie supérieure du site à 7 m de profondeur (1 en amont et 2 en aval) **sous**

réserve de bien pouvoir accéder par la parcelle voisine.

- Pose de 1 puits en fond de fouille à 3 m de profondeur. **Grutage de la foreuse (3 tonnes) par l'entreprise**

GROPPI. GROPPi devra fournir le plan de levage et les certificats de vérification des élingues.



HALPADES

Devis n° O-SO

- Nivellement des ouvrages

- Prélèvements des eaux souterraines 48 h minimum après la pose

2 - Analyses au laboratoire : HC C10-C40 en délais standard (5 jours) à réception au laboratoire.

3 - Rédaction du rapport

Livrable :

Le rapport présentera l'ensemble des données recueillies en indiquant leur source et en établissant une analyse et synthèse. Les recommandations concernant les suites à donner viendront clore ce document.

Il comprendra les figures et cartes nécessaires à la bonne compréhension du document, ainsi qu'un résumé non technique et une analyse des incertitudes.

Données d'entrée à transmettre à ENVISOL au démarrage de la mission :

Sans objet.

Amiante dans les enrobés et les dalles béton :

Sans objet

Equipe projet :

Pour la présente mission, l'équipe du projet sera composée de 3 intervenants, dont un/une chargé(e) de projets. Le/la chargé(e) de projet sera à votre disposition pour l'ensemble de la mission, et vous répondra dans les plus brefs délais lorsque vous le sollicitez (téléphone, mail, courrier, réunion).

En cas d'absence de votre interlocuteur principal, vous serez informé en amont et dans les plus brefs délais de son remplacement temporaire par son suppléant.

Le personnel d'ENVISOL est formé et habilité dans plusieurs domaines propres à la sécurité des interventions en Sites et Sols Pollués (SST, N1 et N2, amiante SS4...).

Les CV de chacun des membres de l'équipe projet, les habilitations et les formations sont téléchargeables sur le lien en figurant sur la dernière page.

Moyens matériels :

ENVISOL dispose de moyens internes pour mener à bien les études relatives à la gestion des sites et sols pollués. Cette liste est téléchargeable sur le lien en figurant sur la dernière page

EPI :

Casque, protections auditives, gilet haute visibilité, chaussures de sécurité, gants de manutention et de prélèvement.

Sous-traitance :

Laboratoire : AGROLAB, accrédité COFRAC

Forage : Ballansat Forages

Références, assurances et pièces administratives :

ENVISOL dispose des assurances spécifiques suivantes, souscrites auprès d'AXA : **RC Activités de services** (contrat n°11005054404) et **RC Atteinte à l'environnement** (contrat n°11028216704).

Les références et pièces administratives sont téléchargeables sur le lien en figurant sur la dernière page.

Délais :

S0 : réception de la commande et lancement des DICT

Pose des ouvrages : possible les 24 et 25/07 ou fin août.

Campagne de prélèvement des eaux souterraines : 48 h minimum après la pose

Analyses en laboratoire : 5 jours après intervention

Rédaction et remise du rapport de synthèse : 15 jours à réception de l'ensemble des résultats d'analyses.

Le devis est établi pour le planning prévisionnel présenté ci-dessus, sur la base des données d'entrée disponibles à la rédaction de l'offre. En cas de demande de délais de réalisation plus courts, ENVISOL en étudiera la possibilité et l'offre pourra être révisée le cas échéant.

Annulation ou report de la mission :

Toute annulation de chantier de la part du client, moins de 5 jours ouvrés avant la date prévue d'intervention sur site, pourra donner lieu à une facturation supplémentaire d'un montant maximum de 50 % du coût des investigations sur site.



HALPADES

Devis n° O-SI

01 Investigations sur les eaux souterraines (A210)

Désignation	Unité	Quantité	Prix U/H.T	Total HT
-------------	-------	----------	------------	----------

01.01 Investigations sur les eaux souterraines (A210)

Désignation	Unité	Quantité	Prix U/H.T	Total HT
Pilotage du projet, échanges avec le client, CR par email	F	1,00	450,00	450,00
Supervision des investigations par un ingénieur ENVISOL : levée des coupes, relevé des coordonnées des points de forage ou de leur position au décimètre (en intérieur notamment), établissement des coupes de terrain. Rédaction du CR d'intervention par mail. Y compris frais de déplacement	J	2,00	780,00	1 560,00
Nivellement relatif des ouvrages	F	1,00	250,00	250,00
Mise à disposition du matériel de prélèvements d'eaux souterraines, y compris filtre à charbon si nécessaire...	F	1,00	150,00	150,00
Réalisation des prélèvements d'eaux souterraines, au moins 72h après la pose des ouvrages, conformément aux normes en vigueur, y compris frais de déplacement.	J	1,00	780,00	780,00

Total 01.01 3 190,00 €

01.02 Forage et équipement des piézomètres

Désignation	Unité	Quantité	Prix U/H.T	Total HT
Amenée et repli d'un atelier de forage et de l'équipe, y compris frais de déplacement	F	1,00	1 300,00	1 300,00
Mise en station sur chaque point de forage	U	4,00	60,00	240,00
Mise à disposition journalière d'un compresseur	F	1,00	420,00	420,00
Forage destructif avec tubage à l'avancement de type ODEX 115/140 mm	ml	21,00	112,00	2 352,00
Équipement des piézomètres en PVC 64/75, y compris bouchons de tête et de fond, massif filtrant, bouchon de bentonite et cimentation en	ml	21,00	46,00	966,00
Capot métallique hors sol DA 101 avec cadenas	U	3,00	181,00	543,00
Forage destructif avec tubage à l'avancement de type ODEX 165/191 mm	ml	3,00	165,00	495,00
Équipement des piézomètres en PVC 112/125, y compris bouchons de tête et de fond, massif filtrant, bouchon de bentonite et cimentation en	ml	3,00	68,00	204,00
Capot métallique hors sol DA140 avec cadenas	U	1,00	210,00	210,00
Développement des piézomètres	U	4,00	95,00	380,00
Mise à disposition des Big Bag pour la gestion des cuttings	U	4,00	75,00	300,00

Total 01.02 7 410,00 €

01.03 Gestion des cuttings

Désignation	Unité	Quantité	Prix U/H.T	Total HT
Pack ISDI afin de déterminer la filière d'évacuation des terres présentes dans les big-bag	U	4,00	83,00	332,00
Enlèvement des big bag, transport et élimination en filière adaptée. ce poste pourra être supprimé à la demande du client. Les big bag seront alors laissés sur site à la charge du client. ENVISOL transmettra alors les résultats des analyses ISDI réalisées sur les	F	0,00	1 300,00	0,00



AKS

HALPADES

Devis n° O-S

Désignation	Unité	Quantité	Prix U/H.T	Total HT
cuttings au client pour qu'il puisse gérer leur évacuation en filière adaptée.				
Total 01.03				332,00 €

02 Analyses au laboratoire

Désignation	Unité	Quantité	Prix U/H.T	Total HT
Frais de logistique	F	1,00	75,00	75,00
Eaux souterraines : HC C10-C40	U	4,00	22,00	88,00
Sols : HC C10-C40 si nécessaire	U	4,00	22,00	88,00
Total 02				251,00 €

03 Rapport de synthèse - livrable

Désignation	Unité	Quantité	Prix U/H.T	Total HT
Description des investigations réalisées, intégration des fiches de prélèvements	F	1,00	450,00	450,00
Interprétation des résultats pour un seul milieu	F	1,00	450,00	450,00
Etablissement du schéma conceptuel, conclusions, recommandations et résumé non technique	F	1,00	600,00	600,00
Total 03				1 500,00 €



AKS

Envoyé en préfecture le 09/03/2026

Reçu en préfecture le 09/03/2026

Publié le

DE-2507-0721-1

ID : 074-217400407-20260302-2026_11-DE

S²LO
Page N°5

HALPADES

Devis n° O-S

F : Forfait - ml : mètre linéaire - U : Unité - J : Jour - PM : Pour mémoire

%	Montant H.T	Description	Mode	Conditions
50,00	6 341,50	Solde de la mission	Virement	A
50,00	6 341,50	Acompte à la commande		

BPA CENTR ALP	
SWIFT	IBAN
CCBPFRPPGRE	FR76 1680 7001 6432 2853 4021 503

Totaux :	
Hors Option(s) :	12 683,00 €
Option(s) :	0,00 €
Toute(s) Option(s) :	12 683,00 €

Total proposition hors option(s) :	
HT :	12 683,00 €
TVA : 20,00%	2 536,60 €
TTC :	15 219,60 €

ADRESSE DE FACTURATION	N° COMMANDE CLIENT (Obligatoire)
Nom Société :	Bon de commande fourni : Oui / Non
Adresse :	Numéro de commande :
Code Postal :	
Ville :	

Merci de bien vouloir nous retourner un exemplaire du présent document après l'avoir daté et signé

Faire précéder de la mention manuscrite "Bon pour Accord"

Nom du signataire:

Fait à: ANNECY

le: 11/07/25 CACHET SOCIETE

KAISER Andrey



Les documents réglementaires et normatifs, les moyens techniques et humains (CV et formations de l'équipe projet, les références, etc), les conditions générales de vente et tous les documents administratifs d'Envisol (assurances, KBIS, etc.) sont disponibles en téléchargement sur le lien suivant :

<https://envisol38.sharepoint.com/:f/s/Extranet/>

(Mot de passe : r5TW2e7J\$@@x)

CONSEIL ET INGENIERIE - GESTION DE SITES ET SOLS POLLUES

(Siège social) 2 rue Hector Berlioz 38100 LA TOUR DU PIN - 04 74 63 82 16
admin@envisol.fr envisol.fr SIRET 517 308 571 0012



PROJET HALPADES - BONNE Sous Malan - Avenue du fer à cheval**Coût induits par la pollution aux hydrocarbures**

Etape	Explications	Action menées	Entreprise intervenantes	Coût HT
1	Percement de bidons d'hydrocarbures lors du terrassement	Pompage des hydrocarbures	ORTEC	1 455,40
		Diagnostic pollution des terres impactées	ENVISOL	5 670,00
		Mise à disposition d'une pelle pour sondage ENVISOL	GROPPI	520,00
2	Les terres sont polluées sur une zone et profondeur définie	Evacuation des terres polluées	GROPPI	33 135,00
3	Percement de nouveau bidons d'hydrocarbures lors de l'évacuation des terres polluées + remontée nappe phréatique	Mission ENVISOL pour nouveaux prélèvements dans les terres et la nappe afin de vérifier une éventuelle migration des hydrocarbures dans la nappe phréatiques	ENVISOL	1 535,00
4	Présence d'hydrocarbures en eaux de fond de fouille	Mise en place d'ouvrage de surveillance afin de vérifier l'absence de migration de la pollution en dehors du terrain HALPADES	ENVISOL	12 683,00
		Location camion grue pour mise en place de la foreuse en fond de fouille	GROPPI	680,00
5	Les résultats des investigations font état de l'absence de quantification des hydrocarbures en fond de fouille et limite de site. Aucun suivi ou travaux n'est recommandé par ENVISOL	Comblement des piézomètres	ENVISOL	2 150,00

TOTAL Coût inhérent à la pollution

57 828,40